



**COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CESU  
CRISE SANITAIRE COVID-19  
CONDITIONS DE FORMATION DANS LES CESU**

**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle, ces préconisations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.**

Ces préconisations s'appuient sur :

- Note du 7 septembre 2020 : Orientations pour les opérateurs du Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 : [https://services.dgesip.fr/fichiers/circulaire\\_orientations\\_rentree\\_MESRI\\_20200907.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/circulaire_orientations_rentree_MESRI_20200907.pdf)
- Les recommandations de l'HCSP : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports>
- Le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041939818&dateTexte=20200614>
- L'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 tel que modifié par le décret n°2020-1096 du 28 août 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042105897/2020-09-15/>
- Arrêté du 29 mai 2020 relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d'état d'infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 : <https://imsva91.ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fwww.legifrance.gouv.fr%2flooda%2fid%2fJORFTEXT000041946659%2f2020%2d09%2d15%2f&umid=480FE34E-AF55-7D05-BB0A-D411E67A9DA9&auth=b0a7ed36d351f3f4b823a3d931c1d56bd807ad25-48fe719141ed4c3aa5fb42c9558baa52e539111d>
- Recommandations concernant la prise en charge des arrêts cardiaques de patients adultes par le grand public en période d'infections à COVID-19 du 26 mai 2020 : [https://www.sfm.org/fr/publications/recommandations-de-la-sfm//recommandations-concernant-la-prise-en-charge-des-arrets-cardiaques-de-patients-adultes-par-le-grand-public-en-période-d-infections-a-covid-19-sfm-cfrc-sudf/con\\_id/520](https://www.sfm.org/fr/publications/recommandations-de-la-sfm//recommandations-concernant-la-prise-en-charge-des-arrets-cardiaques-de-patients-adultes-par-le-grand-public-en-période-d-infections-a-covid-19-sfm-cfrc-sudf/con_id/520)
- Recommandation concernant la protection des personnels et la prise en charges pré-hospitalière des arrêts cardio-respiratoire de patients adultes suspects ou confirmés d'infection à COVID-19 : [http://www.cfrc.fr/documents/Recommandations%20SudFCFRC\\_ACR%20et%20Covid\\_20200425.pdf?PHPSESSID=26a4878c9e06773e811a23a99d4dcb48](http://www.cfrc.fr/documents/Recommandations%20SudFCFRC_ACR%20et%20Covid_20200425.pdf?PHPSESSID=26a4878c9e06773e811a23a99d4dcb48)

En fonction de toutes ces recommandations, de l'évolution de la situation sanitaire nationale, et après contact avec le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'ANCESU préconise à ce jour :

La possibilité, pour les CESU, d'organiser et de réaliser des formations en **présentiel**, que ce soit dans la cadre de la formation initiale ou de la formation continue.

## 1- Conditions de formation

- La taille des groupes est adaptée aux mesures en vigueur et à la superficie des locaux de formation.
- Il est demandé en amont et en début de formation aux participants et aux formateurs présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 de ne pas se présenter en formation.
- Chaque session est débutée par une information de la part des formateurs afin de rappeler les gestes barrières et les mesures d'hygiène.
- Les règles sanitaires en vigueur qui doivent être appliquées sont :
  - Distanciation d'au moins **1m** entre chaque apprenant à chaque fois que cela est possible.
  - Port du masque **chirurgical**, renouvelé par ½ journée, tout au long de la formation.
  - De respecter une hygiène des **mains** rigoureuse. Le port systématique de gant n'est pas recommandé. Mise à disposition de point d'eau et savon et/ou de SHA dans la salle de formation
  - De ventiler correctement les locaux chaque fois que possible et au minimum 2 fois par jour.
  - D'intensifier les efforts de nettoyage/désinfection des matériaux et des surfaces : nettoyage et désinfection régulière de tous les matériels utilisés et ce à plusieurs reprises pendant la formation (par des produits respectant la norme EN14476)
- Il est également fait appel à l'ingéniosité pédagogique de tous les soignants formateurs pour adapter les outils et les techniques pédagogiques afin de limiter les contacts entre apprenants lors des moments d'apprentissage de geste. Le maintien du travail avec les mêmes sous-groupes d'apprenants en utilisant le même matériel est encouragé.

## 2- Adaptation du contenu pédagogique

- A la prise en charge d'un patient, il est recommandé de lui mettre un masque chirurgical dès que possible.
- La recherche de la ventilation d'un patient inconscient, se fait, après libération des voies aériennes, sur la recherche de mouvements respiratoires thoraco-abdominaux, **sans approche de la tête** du soignant vers la bouche du patient.
- Un patient inconscient qui respire **doit être mis sur le côté** afin de protéger ses voies aériennes.
- Nous rappelons qu'au cours de la réanimation cardio-pulmonaire dans le domaine du privé, il est préconisé de réaliser **des compressions thoraciques seules**.
- Au cours de la réanimation cardio pulmonaire dans le cadre professionnel et afin de limiter les risques liés à la ventilation :
  - > Utiliser un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle équipé d'un filtre de protection antiviral.
  - > Afin d'assurer une étanchéité optimale du masque sur le visage, **la technique de ventilation à 2 personnes sera privilégiée**. Le soignant placé à la tête maintient le masque à 2 mains, les insufflations étant réalisées par celui qui assure les compressions thoraciques.
- Dans la séquence de l'arrêt cardiaque chez l'enfant, insister sur la particularité de la cause de l'arrêt cardiaque d'origine respiratoire et de l'importance des insufflations ; Par mesures de sécurité, la séquence de ventilation par bouche à bouche est réalisée uniquement en démonstration par le formateur.  
Les apprenants ne réaliseront que les compressions thoraciques.
- En cas de risque accru d'aérosolisation (masque haute concentration, intubation...) le soignant doit porter un masque FFP2.

**L'enseignement des autres séquences reste identique avec port du masque et hygiène des mains.**

## Enfin, les règles énoncées dans le précédent communiqué de juin 2020 restent valables :

- Pour les AFGSU qui arrivaient à échéance des 4 ans de validité entre mars et septembre 2020, **un délai** de 6 mois après la reprise des formations en présentiel est accordé par le ministère des solidarités et de la santé pour participer à la journée de réactualisation, **soit jusqu'au 31 mars 2021**.
- Pour les **étudiants en soins infirmiers** lorsque la FGSU (UE 4-3-S2) n'a pas pu être réalisée ou validée au semestre 2 avant le 16 mars 2020, une programmation ultérieure en semestres 3 ou 4 est possible sans bloquer le passage en 2ème année, avec passage de cette UE avant la fin de l'année 2020.
- Pour les étudiants AS, Aux Puer, Ambulanciers, ARM en formation, **l'AFGSU n'est pas requis pour la validation du diplôme d'état**. Chaque institut de formation s'engage, seul ou en collaboration avec le CESU partenaire, à organiser la ou les journées de formation présentiels (modalités à organiser avec le CESU départemental) avant le 31 décembre 2020 : c'est à cette occasion que sera remis à l'étudiant l'attestation FGSU qui lui permettra alors de se voir délivrer son diplôme d'état. En cas de mobilité, chaque étudiant devra prendre contact avec le CESU du département où il s'installe pour programmer cette (ou ces) journée de validation. Le CESU concerné passera convention avec l'institut de formation initiale pour la valorisation financière de cette (ou ces) journée de « présentiel » AFGSU.
- **A titre dérogatoire et uniquement pour cette période**, l'utilisation d'outils pédagogiques à distance (tutoriels d'apprentissage gestuel...) reste possible et pourra être utilisée en pré-requis à la formation présentielle, permettant de limiter le nombre d'heures présentiels à reprogrammer sur l'année scolaire à venir  
**Vous les trouvez sur <https://ancesu.fr/tutoriels-afgsu-2/>**

## Enfin :

- Les enseignants de CESU et les formateurs AFGSU **pratiquent ce qu'ils enseignent et enseignent ce qu'ils pratiquent** : les mesures barrières mises en place en tant que soignant pour faire face à cette pandémie doivent être reprises lors de vos formations.
- L'organisation des formations dans vos CESU doit se faire en accord avec les cellules de crises encore actives et les directions de vos centres hospitaliers respectifs
- La contextualisation de cette crise et notamment l'intégration d'une partie « COVID » doit être faite dans la partie SSE des AFGSU

**Toutes ces mesures peuvent être appliquées sur le territoire national, les DOM et les TOM, et restent sujettes aux recommandations et décisions prises en fonction de l'évolution de la pandémie.**